

ses économies étaient épuisées. Il ne nous vient pas à l'esprit d'en douter, depuis assez longtemps il prenait dans le bas de laine et il n'est pas étonnant qu'il l'ait mis à sec ; il assura qu'incessamment il sortirait d'embarras et, en effet, par un double versement, en date du 25 mai et du 25 décembre, il acheva de liquider la folie qui l'avait pris de nier une dette trop certaine, et de plaider contre un créancier trop invinciblement armé. On ne serait pas au-dessous de la vérité, en évaluant à treize ou quatorze cents livres ce qu'il avait été successivement forcé de céder : avec dix fois moins il eût couvert l'emprunt revendiqué, intérêts et principal.

Ce serait toutefois professer, à l'endroit de la nature humaine, un trop naïf optimisme que de penser qu'à la suite d'un aussi violent conflit, les relations entre l'ecclésiastique et le laboureur reprirent une allure cordiale et respectueuse ; la colère grondait au-dedans ; le vaincu nourrissait des désirs de représailles et souhaitait une revanche qu'il salua dans la Révolution, aussi prompte que terrible. L'Eglise catholique fut enveloppée dans la proscription qui s'abattit sur les institutions de l'ancien régime ; on vit la municipalité, sortie du vote de quelques citoyens, se substituer à la fabrique anéantie, s'emparer des clefs et des économies, mettre en vente ses biens confisqués et déclarés nationaux ; le presbytère, avec le jardin et l'écurie, fut adjugé aux enchères, le ministre de Dieu expulsé, le temple fermé, les vases et les ornements sacrés emportés au district. La nuit du 4 août avait aboli dimies, corvées, redevances féodales ; l'habitant émancipé d'Essertines applaudit de tout cœur au décret de la Constituante et fut convaincu qu'il était compris dans ce dégrèvement général d'impôts odieux. Il se félicitait trop tôt d'une sécurité précaire et sa mauvaise chance le